



Le 16 avril 2025

**PAR COURRIEL**

**Sébastien Dutil**  
Conseiller Régie d'entreprise et Accès à  
l'information  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0173**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information, reçue le 25 mars 2025, laquelle était en lien avec notre réponse à votre demande DAI-2025-0018. Votre nouvelle demande vise à obtenir :

« [...] *les clauses particulières de chaque lot svp ainsi que les plan.* » (Transcription intégrale)

Nous comprenons que votre demande porte sur les lots faisant partie de l'appel au marché AM001509, dont fait partie le centre administratif Lebourgneuf.

Concernant le premier point de votre demande, nous vous avons répondu le 3 avril 2025.

Concernant le second point de votre demande, après analyse, vous trouverez ci-joint copie des documents faisant l'objet de votre demande. Toutefois, des renseignements ont été protégés puisque ce sont des renseignements de nature commerciale, appartenant à Hydro-Québec dont la divulgation risquerait vraisemblablement de procurer un avantage à une autre personne, de causer une perte à notre organisme ou à des tiers et de nuire de façon substantielle à leur compétitivité. De plus, certaines informations comportent des enjeux de sécurité. Nous invoquons à ces égards les articles 21 à 24, 27 et 28 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents

Sébastien Dutil

p. j.